



HAL
open science

L'éthique, nouvelle frontière de la géographie? Géographie et éthique à l'heure de la mondialisation

Cynthia Ghorra-Gobin

► **To cite this version:**

Cynthia Ghorra-Gobin. L'éthique, nouvelle frontière de la géographie? Géographie et éthique à l'heure de la mondialisation. 19e biennale de Géographie - Géopoint 2012, May 2012, Avignon, France. halshs-00825813

HAL Id: halshs-00825813

<https://shs.hal.science/halshs-00825813>

Submitted on 24 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Géopoint, Avignon

L'éthique, nouvelle frontière de la géographie ? Géographie et éthique à l'heure de la mondialisation¹

Cynthia Ghorra-Gobin, CNRS, CREDA, Université de Sorbonne Nouvelle Paris 3, 28 rue St Guillaume, 75007 Paris.

Mots-clés : éthique, géographie, frontière, mondialisation, paradigme, épistémologie

Nos sociétés vivent dans un contexte façonné et modelé par la mondialisation dont le vecteur central correspond à la métamorphose d'un capitalisme financiarisé et globalisé. Cette phase contemporaine de la mondialisation présente le sérieux inconvénient de souligner les limites du pouvoir de l'État en tant que régulateur du capitalisme² ainsi que la moindre pertinence du récit national pour comprendre le monde et préserver la vie humaine sur une planète menacée par le changement climatique et la dégradation des écosystèmes. Il revient bien entendu aux géographes de rendre compte de la multidimensionnalité³ des processus en cours. Mais dans le cadre du colloque Géopoint, je propose d'aller plus loin et d'envisager l'éthique comme nouvelle frontière de la géographie.

1- Définir l'éthique

L'éthique en géographie ne consiste pas à rappeler les règles relevant de la déontologie professionnelle, comme citer les auteurs ayant influencé la rédaction d'un article ou d'un ouvrage, et à indiquer, sur le mode explicite, si la recherche se limite à une compilation d'ouvrages et d'articles et/ou si elle inclut un travail de terrain reposant sur des entretiens avec les acteurs. Il est pourtant certain que de nouvelles questions déontologiques se posent avec l'avènement de la Toile (richesse des sites et des blogs) d'une manière nouvelle. Dans le cadre d'un comité de lecture d'une revue scientifique, j'ai été amenée à évaluer un article sur une ville américaine. L'article était rédigé dans un style clair, construit autour d'une problématique et bien référencé. Il donnait toutefois l'impression de « flotter » dans la mesure où il ne suscitait aucune image du contexte à proprement parler. Aussi a-t-il été demandé à l'auteur de préciser la méthodologie de son travail : en fait l'article reposait sur un mémoire de recherche rédigé à partir de visites de sites internet. Ce constat est à l'origine du questionnement déontologique présenté ici : est-ce que la richesse et la diversité de l'information des sites sur la Toile permettent de se dispenser d'un travail de terrain ?

¹. Ce texte a été rédigé en vue de la conférence introductive de la 19^e Biennale de *Géopoint* (31 mai 012)

². L'État demeure un acteur incontournable sur la scène politique, mais son pouvoir de régulation du capitalisme s'est amoindri avec la politique de dérégulation inhérente à l'idéologie néolibérale.

³. Sur cette question de multidimensionnalité voir l'introduction de C. Ghorra-Gobin dans le *Dictionnaire critique de la mondialisation* (A. Colin, éditeur, Paris, 2012).

La question éthique a émergé de manière explicite, dans le langage scientifique, parallèlement (1) aux avancées fulgurantes des biotechnologies et (2) à la prise de conscience du caractère irréversible des dégâts infligés à la nature. À partir du moment où il a été fait une distinction entre « procréation » et « gestation » et que la « gestation extracorporelle » a été possible, l'éthique consiste à penser l'articulation entre mère utérine et mère ovarienne et ainsi légitimer/dé légitimer la fonction de « mère porteuse ». Pour ce qui concerne l'environnement, on peut également faire référence aux travaux du philosophe américain Baird Callicott, l'auteur de *In Defense of the Land Ethic* (1989) qui, avec d'autres, a initié le mouvement d'éthique environnementale (*environmental ethics*). On peut également rappeler l'argumentation du philosophe allemand Hans Jonas soucieux de la survie de l'humanité sur la planète qui formalisa le « principe de précaution » dès 1979. Depuis ce dernier a été intégré dans les débats politiques et scientifiques et certains pays, comme la France, l'ont même inscrit dans leur Constitution.

Des commissions nationales d'éthique ont été nommées par des gouvernements parallèlement à l'instauration, à l'échelle mondiale, du Comité mondial de l'éthique scientifique et technologique (Comest, *World Commission on the Ethics of Scientific Knowledge and Technology*) et du Comité International de Bioéthique (CIB), tous deux placés sous l'égide de l'UNESCO. Des institutions se dotent progressivement de normes éthiques ou encore d'un « Bureau de questions éthiques » dans le but de promouvoir et diffuser une culture de la transparence et ainsi encadrer de manière optimale la responsabilité des acteurs. Dans le registre de la société de consommation, on parle de « produits » éthiques quand il est question de « commerce équitable », soit un commerce établi avec une communauté d'agriculteurs et d'exploitants respectueux des écosystèmes naturels, en raison de leurs pratiques ancestrales.

Ce mouvement, en faveur d'un questionnement éthique au sein de la réflexion scientifique et dans l'action collective, s'est intensifié avec la crise du capitalisme financier qui apparaît sur la scène mondiale en 2008, après la crise des *subprimes* de 2007 (bulle immobilière et faillites de banques) aux États unis et au moment où éclatent des émeutes de la faim. Des acteurs économiques sont depuis très soucieux d'intégrer une dimension éthique dans les processus décisionnels. Les chercheurs spécialisés dans la gestion des entreprises évoquent la « Responsabilité Sociale et Environnementale » (RSA) des entreprises sous l'influence des Organisations Non Gouvernementales (ONG) œuvrant aussi bien dans les pays en développement que dans les pays riches. Certaines ONG n'hésitent pas à dénoncer les entreprises globales et les multinationales quand elles portent atteinte à l'environnement (déforestation) ou à la question sociale avec notamment le travail des enfants.

Ces exemples soulignent combien l'éthique n'est pas vraiment synonyme de morale (Badiou A., 2000 ; Canto-Sperber M., 1996). La morale est reconnue comme un principe formel et universel alors que l'éthique répond aux spécificités des situations. Il n'y a pas d'éthique générale, mais une éthique de « vérités singulières » (Badiou A., 2000, p.14). La dimension éthique est relative à une situation donnée : « il faut tenir compte des relations qui s'y traitent ». On parle de l'éthique des droits de l'homme, de l'éthique du vivant, de l'éthique de l'être ensemble, de l'éthique de la communication, de l'éthique de la reconnaissance ainsi que de l'éthique de l'environnement. Toute réflexion d'ordre éthique a ainsi son domaine de prédilection et ne peut en aucun cas être érigée comme une idéologie. Ainsi si le philosophe Paul Ricoeur (1990) choisit de travailler l'éthique de la reconnaissance de l'Autre ou encore l'éthique de la différence parallèlement au principe de l'altérité constitutive de toute société, des politologues comme Bertrand Badie (2002) mettent l'accent sur une éthique des relations internationales centrée sur le principe des droits de l'homme - quitte à s'engager dans des

débats sur les fondements d'une guerre dite « juste ». L'éthique est donc loin d'être une morale générale, mais se rapproche d'une réflexion engagée sur les processus en vue d'établir la vérité et ainsi contribuer à la décision. L'injonction éthique n'est pas catégorique (Marzano M., 2005). Il ne s'agit pas d'appliquer des théories morales « préétablies à des objets différents » et de fait universelles, mais de les concevoir comme une pratique d'élaboration théorique à la lumière des contraintes soulevées par contexte.

Pour ma part je considère l'éthique comme une question politique et épistémologique dont il convient de problématiser les interférences. Cette posture peut se traduire (1) par l'implication dans des controverses scientifiques (2) par une réinterprétation politique de la dimension multiscalaire, une des spécificités majeures de la discipline et (3) par une généralisation de l'exercice comparatif autorisant la construction d'un point de vue global à partir de différents terrains. La géographie a toute légitimité pour s'inscrire dans des débats scientifiques au sujet de l'environnement ou de la reconnaissance de la diversité culturelle tout en revendiquant un point de vue éthique, afin de donner à voir le potentiel d'une régulation par niveaux de l'organisation territoriale et de mettre en scène le possible croisement de corpus scientifiques. L'argumentation repose sur l'hypothèse qu'en positionnant la dimension éthique à l'interface du politique et de l'épistémologie, la réflexion est susceptible de conduire à un changement de paradigme.

2- L'éthique en géographie, une question politique et épistémologique dans un contexte de mondialisation

La géographie relève plus de l'analyse que de la prescription. Il est toutefois utile de reconnaître que comme toute autre discipline des sciences sociales, elle a contribué au renforcement de l'État en tant que régulateur du capitalisme et à l'avènement de l'État-providence. Elle a participé à la construction du sentiment national voire même à l'identité nationale. En pointant du doigt les inégalités régionales (sur le plan économique et social), la géographie a œuvré pour une certaine justice spatiale à l'échelle nationale. Elle ne le disait pas sur le mode explicite, mais elle a contribué à la réflexion de différentes institutions de l'État, comme la DATAR. Cela allait de soi, dans un contexte où l'État assurait les conditions facilitant et entraînant le développement économique et prenait en compte les coûts sociaux tout en s'assurant de la non-reproduction des inégalités sociales au travers d'une politique d'équipements (établissements scolaires inclus).

Dans la phase historique actuelle caractérisée par un cycle de mondialisation qui se présente comme un ensemble de processus dont il convient de souligner la multidimensionnalité, l'État demeure un acteur de premier rang, mais sa fonction régulatrice s'est considérablement réduite. Trois perspectives peuvent ainsi être évoquées qu'il convient de différencier, car faisant référence à trois registres différents :

1) la mondialisation comme reconnaissance de la pertinence de l'échelle mondiale pour étudier les faits sociaux et discuter de la circulation de flux (connaissances, information, migrations, capitaux) ; l'échelle mondiale est en effet devenue incontournable en raison de la compression de l'espace-temps liée au développement des technologies de communication et à la baisse des coûts des transports pour les individus comme pour les produits ; l'échelle nationale perdant ainsi une partie de ses prérogatives ;

2) la globalisation fait référence explicitement à la dérégulation du capitalisme qui, dans une certaine mesure, a subi un processus de dénationalisation (pour reprendre le terme de Saskia Sassen) au travers de politiques de dérégulation inaugurées par Margaret Thatcher au Royaume-Uni et Ronald Reagan aux États-Unis ; cette dynamique résulte de la capacité de centralisation des capitaux et des décisions autorisées par les réseaux numériques ; avec la globalisation, on quitte l'univers interétatique pour se retrouver dans des flux d'échanges d'ordre transnational ou global ;

3) la prise de conscience de la finitude des écosystèmes naturels et du changement climatique par les individus et les sociétés. Le sentiment de vivre sur une planète où les dégâts causés par l'être humain à la nature sont perçus comme irréversibles et où les risques naturels liés au réchauffement climatique sont susceptibles d'engendrer des catastrophes humaines est désormais partagé de tous, comme l'indiquent régulièrement les médias. Nombreux sont ceux qui préconisent l'invention d'une gouvernance mondiale pour réduire la production de gaz à effet de serre et envisager de nouveaux modes de consommation, tout en prenant en considération les intérêts et les contraintes des anciens pays industriels, des pays en développement et des pays émergents.

Mettre en évidence ces trois dimensions de la mondialisation conduit à se poser un certain nombre de questions relevant du registre politique et scientifique :

- À l'heure où la pertinence de l'échelle mondiale est reconnue parallèlement aux transformations du champ social liées à son avènement, que deviennent les sciences sociales, une catégorie de sciences jusqu'ici fortement nationalisées ? Comment imaginer la géographie quand le roman national n'est plus vraiment d'actualité ? Peut-on envisager une mondialisation des sciences sociales et de la géographie ? Comment se positionner par rapport aux autres corpus géographiques ? Allons-nous vers une reconfiguration de la discipline ou devons-nous tout simplement nous inscrire dans la tradition des années soixante-dix et quatre-vingts ayant notamment légitimé l'idée de l'emprunt à partir de la tradition anglo-saxonne (géographie quantitative, géographie culturelle). Quel sens donner à la réflexion et à l'action de chercheurs désormais sollicités pour participer aux réseaux transnationaux de recherche ?

- À l'heure où le capitalisme n'est plus encadré par l'État soit au niveau national, peut-on imaginer une régulation s'organisant simultanément à trois niveaux : local, national et supranational ? Que peut signifier une régulation multi-échelle ou multi-scalaire ? Le national peut-il se réinventer dans cette tension entre le supranational et le local ? Le supranational se dilue-t-il dans l'intergouvernemental ? Comment intégrer des réseaux transnationaux comme les ONG qui ont démontré leur pertinence à la suite d'actions de grande envergure dans le champ social et environnemental ? Pourquoi ne pas faire coïncider des formes de régulation du capitalisme adaptées à un avantage comparatif se jouant principalement à l'échelle du territoire métropolitain (Veltz P., 2005) ? Comment assurer une cohérence globale ?

- À l'heure où le développement durable se présente comme une perspective de l'action collective et de la solidarité intergénérationnelle, comment concilier, dans le discours géographique, les questions environnementale, sociale, culturelle et économique ? Comment appréhender l'intergénérationnel ? La dimension éthique peut-elle être sollicitée pour penser l'articulation ou le lien entre recherche « fondamentale » et recherche « pratique » ? Rejoint-elle l'argument d'Isabelle Lefort (2010) proposant aux géographes d'adopter une posture réflexive ? Comment s'impliquer dans les controverses scientifiques qui ont également des

retombées dans le champ politique ? En d'autres termes, comment répondre aux injonctions du développement durable (DD) ?

Ces trois catégories d'interrogations donnent une idée des préoccupations contemporaines de l'analyse scientifique concernant aussi bien le registre politique que le questionnement épistémologique. Aussi j'appelle « éthique » ce subtil assemblage de préoccupations d'ordre politique et épistémologique. Ces deux volets, politique et épistémologique, représentent une nouvelle frontière pour la discipline contrainte de répondre aux questionnements d'une époque (1) inscrite dans un cycle de mondialisation dont le vecteur le plus dynamique correspond au capitalisme financier et (2) préoccupée par la survie de l'humanité sur une planète en danger. Cette triple exigence suggère de revoir le cadre paradigmatique tout en s'impliquant dans les controverses scientifiques.

3- S'impliquer dans des controverses scientifiques et des débats publics en privilégiant la dimension éthique

Les chercheurs ayant répondu à l'appel à propositions « Géographie et éthique » en vue d'un numéro de la revue *Géographie et Cultures* ont choisi de privilégier l'environnement et la diversité culturelle⁴. D'où l'intérêt porté à ces deux thématiques même s'il est certain que la dimension éthique ne se limite pas à ces deux champs et peut se décliner avec d'autres thématiques.

3.1- De l'éthique de l'environnement

L'environnement en tant que questionnement scientifique et revendication sociale et éthique émerge dans un premier temps aux États-Unis à la suite de la publication de l'ouvrage magistral de Rachel Carson, *Silent Spring*, qui dès 1962 adressait une critique acerbe au capitalisme industriel, non pour prendre la défense de la classe ouvrière (un courant des sciences sociales remontant à la fin du XIX^e siècle), mais pour la non-prise en considération de la nature dans les décisions économiques et plus particulièrement dans l'agriculture. Au cours de la décennie soixante-dix, Ann L. Strong, professeure à l'Université de Pennsylvanie et s'inscrivant dans la perspective ouverte par Rachel Carson, a revendiqué le recours à la question éthique pour aborder l'environnement naturel après avoir souligné les méfaits du gaspillage foncier et l'étalement urbain dû au rythme effréné de l'urbanisation⁵. La question éthique devient explicite dans l'œuvre du philosophe Baird Callicott (1989) qui propose de repousser les frontières de l'éthique et de ne plus la limiter aux relations entre individus ou encore à la relation entre l'individu et la société, mais d'y inclure celles entre (1) l'homme et (2) la terre, les animaux et les plantes. L'extension de l'éthique à l'environnement fut ainsi perçue comme une possibilité évolutive parce que des avancées scientifiques étaient en mesure de démontrer l'interdépendance existant entre l'être humain et les éléments naturels. Il revient donc à l'être humain de dépasser son statut de simple « conquérant » de la Terre pour devenir « citoyen » de la Terre.

⁴ Il s'agit du numéro 74 de *Géographie et Cultures* paru en 2010.

⁵ La référence à Ann L. Strong provient d'un débat riche et intense qui s'est déroulé en 1984 au département d'études urbaines de l'UCLA (où je poursuivais mes études de Ph. D.), à la suite de son intervention très remarquée à l'occasion du Congrès mondial de la politique foncière, en 1983.

C'est également dans cette perspective qu'émerge le développement durable (DD) qui se veut une réponse à la pression croissante de l'écologie politique. Je partage entièrement le point de vue du géographe américain Thomas Wilbanks qui, dès 1994, déclare qu'œuvrer dans la perspective du DD est loin d'être aisé et que cela exige une véritable révolution. Il ne s'agit pas uniquement de repositionner la relation société-nature, mais d'inventer un « nouveau » cadre délibératif afin de se mettre d'accord sur les modalités socio-politiques susceptibles de conduire à des changements dans les modes de vie et dans notre rapport à la nature. Opter pour le développement durable signifie s'inscrire dans un débat prenant en compte les atteintes à l'humanité et à l'environnement naturel de la croissance économique. En d'autres termes, il nous faut apprendre à construire ensemble des réponses fabriquées sur mesure à des questions inédites et ne pas nous limiter à dénoncer la modernité en laissant croire qu'une simple remise en cause de la modernité conduirait à un comportement éthique.

La thématique du changement climatique, un sujet épineux pour les scientifiques et les médias, a également intégré un volet éthique explicite depuis que l'UNESCO, dans le cadre de la 35^e Conférence générale (octobre 2010) réunissant tous les États, a décidé d'élaborer une Déclaration universelle sur les principes éthiques liés au changement climatique afin de modifier les comportements des individus et des entreprises et ainsi aider les décideurs à élaborer des politiques nationales efficaces. Cette Déclaration universelle n'a pas pour objectif de discuter de la production de Gaz à Effet de Serre (GES), de l'empreinte carbone de l'individu, des pays ou encore du réchauffement global. Il s'agit de réfléchir et de se mettre d'accord sur les principes éthiques concernant par exemple le déplacement contraint d'une population de cinquante millions d'humains à la suite de la désertification des sols en Afrique ; la géographie ayant les moyens de s'impliquer dans des controverses scientifiques relatives à l'environnement et de mettre l'accent sur l'exercice délibératif afin de construire la perspective du DD.

3.2- De l'éthique de la reconnaissance de la diversité culturelle

La thématique de la reconnaissance de la diversité culturelle des sociétés modernes (Taylor Ch., 1994) ainsi que l'idée d'une compensation à l'égard des groupes ayant subi au cours de l'histoire une politique de discrimination se sont affirmées en Amérique du Nord dès les années soixante-soixante-dix suivant des modalités différentes au Canada et aux États-Unis. La revue *Géographie et cultures* a consacré deux numéros en 1998 et en 2006 (n° 58 et n° 26) aux questions de multiculturalisme et la rencontre interculturelle. Il ne s'agit pas ici de reprendre l'ensemble des arguments défendus par les chercheurs, mais de rappeler la pertinence de la contribution de la philosophe Iris Marion Young (1990) qui accorde à la ville des valeurs similaires à celles que lui a attribuées le géographe Jean-Bernard Racine (1993). Loin de se limiter à expliquer l'intérêt de la ville par sa puissance économique, la concentration spatiale d'activités, d'individus et de rencontres, elle construit un point de vue normatif en positionnant la ville comme « site » privilégié de la mise en scène des diversités culturelles au sein des sociétés nationales. Dans le chapitre 8 intitulé « *City Life and Difference* » - qui nous a le plus influencé pour identifier et construire l'interculturel -, elle remet en cause l'idée d'une ville organisée selon le principe de la communauté ethnique, raciale ou religieuse, où les individus sont repliés sur des identités héritées et/ou imaginées, ou encore selon le principe de l'individualisme triomphant, par ailleurs largement critiqué par le sociologue Zygmund Bauman (2009)⁶, pour pouvoir proposer de nouvelles perspectives.

⁶. Le sociologue Zygmund Bauman explique la crise actuelle en établissant un lien de causalité entre l'influence de la pensée libérale ayant entraîné toute une série de dérégulations et l'individu plus soucieux de satisfaire ses

Dans le contexte français, un sérieux débat a opposé, au sein de la communauté scientifique, les tenants de l'usage de la catégorie ethnique et raciale - à l'image de ce qui se passe au Canada et aux États-Unis - à ceux revendiquant la spécificité de l'histoire nationale. Les États-Unis ont une histoire raciale et une histoire du racisme qui n'est pas équivalente à celle de la France. Rien ne nous oblige donc à les imiter à partir du moment où, comme le dit François Héran (2007), l'INSEE dispose d'outils pour connaître la diversité à partir de l'enquête menée sur les pays de naissance ainsi que des études sur le « ressenti d'appartenance ». Aux États-Unis le débat est d'ailleurs en train d'évoluer puisque le recensement inclut, depuis 2000, une nouvelle catégorie pour prendre en compte l'importance du métissage de la population, soit les individus relevant de deux ou trois races. Dans les villes et métropoles multiculturelles qualifiées de *majority-minority cities*, ce type de déclaration ne dépasse pas, pour le moment, quatre pour cent dans la mesure où les individus sont fiers de s'identifier à une minorité et qu'ils savent que les subventions de l'État fédéral et des États aux villes reposent également sur la prise en compte des catégories raciales et ethniques. Lors du dernier recensement (2010), les médias ont évoqué le choix du président Barak Obama qui, bien qu'étant un américain métis, a choisi de figurer dans la catégorie *African-American*.

Mais éviter de plaider pour l'invention de catégories ethniques et raciales dans le contexte français ne permet pas d'esquiver le problème de fond qui consiste à reconnaître la diversité culturelle ainsi que sa mise en scène dans les espaces publics urbains. Le terme culturel est ici pris dans un sens très large et fait référence aux critères non pris en compte par le social comme par le religieux, le culinaire, le genre, l'habillement et donc dans cette perspective il faut convenir que la géographie a les moyens d'argumenter scientifiquement en faveur de l'éthique de la reconnaissance de la diversité culturelle et de confirmer la dynamique du cycle de mondialisation dans lequel sont insérées les sociétés modernes.

4_ Identifier le basculement des échelles peut conduire à une réflexion éthique allant dans le sens d'une régulation d'ordre multi-scalaire

Au sein des sciences sociales, une des spécificités majeures de la géographie est de donner à voir le multi-scalaire tout en intégrant l'espace, le territoire et le milieu. À l'heure de la mondialisation, la géographie est la seule discipline à parler de manière explicite du « basculement des échelles » (Antheaume B. et Girault F., 2005). Cette notion présente l'intérêt de remettre en cause l'hypothèse de l'emboîtement des échelles allant du local à l'international et permet de revendiquer l'émergence de territoires infra-nationaux et supranationaux (ou globaux) quand la pertinence du territoire national commence à s'émietter et quand les acteurs économiques et les individus développent des capacités pour mener des stratégies territoriales à différents niveaux (Cox K., 1998). Aussi, si les sociétés se retrouvent dans un contexte caractérisé par l'émergence d'une pluralité de territoires en raison du déploiement de stratégies multiscalaires d'une majorité d'acteurs, mener une réflexion d'ordre éthique peut conduire à établir un lien entre la régulation du capitalisme globalisé et la reconnaissance du multiscalaire. La géographie peut certainement, lors de cette phase de capitalisme dénationalisé, contribuer à la possible invention d'une régulation multiscalaire centrée sur le territoire métropolitain ou encore sur la région urbaine.

désirs que de s'intégrer dans la société. D'où l'association entre « société liquide » et crise financière.

À l'époque du capitalisme industriel, l'échelle pertinente de la régulation était celle du cadre national. La géographie a ainsi participé, avec d'autres disciplines, à l'avènement de l'État-providence en pointant du doigt les inégalités régionales et en œuvrant pour une politique d'aménagement du territoire instaurant une certaine équité entre les populations réparties sur l'ensemble du pays. Or la mondialisation s'est principalement traduite par l'adoption de politiques publiques menées par l'État allant dans le sens d'une plus forte « attractivité territoriale » afin d'assurer l'insertion dudit territoire dans la mondialisation et donc par un progressif recul des moyens visant la régulation de la dynamique économique. L'État demeure un acteur puissant, mais son pouvoir de régulation s'est érodé. Une réflexion éthique sur la régulation des territoires peut conduire à imaginer le renouveau d'un État prêt à contribuer à consolider l'« avantage comparatif » de ses métropoles et à autoriser l'invention d'un territoire métropolitain dont les acteurs se donneraient les moyens d'assurer le développement durable (prise en compte des coûts sociaux et environnementaux). Par développement durable, il est fait référence ici à la capacité des acteurs métropolitains à œuvrer pour le développement économique, tout en prenant en compte l'environnement et le social, et à s'inscrire dans une dynamique intergénérationnelle. Cela conduit à terme à l'invention d'une politique de régulation infranationale au niveau du territoire métropolitain ou de la région urbaine⁷ tout en revendiquant une gouvernance mondiale, c'est-à-dire à une régulation à l'échelle mondiale afin de faire face au défi d'une planète en danger et à la dissociation entre l'univers de la finance et l'économie réelle.

Mener une telle réflexion éthique sur la régulation afin de construire les fondements d'une régulation multiscalair se présente comme une perspective permettant de valoriser une discipline dont la spécificité majeure au regard des autres disciplines des sciences sociales consiste à donner à voir le multiscalair et à rendre visible le jeu des échelles. Ainsi les géographes disposent-ils de capacités intellectuelles et scientifiques pour mener une réflexion éthique sur le basculement des échelles. Cela permettrait de conduire à l'invention d'une régulation multiscalair du capitalisme incluant l'échelle mondiale, nationale et infranationale (dont les contours restent à définir en fonction de l'historicité du territoire).

5- L'éthique de la comparaison pour dépasser la frontière entre le Nord et le Sud

Une deuxième spécificité de la discipline géographique réside dans sa capacité à osciller en permanence, entre une possible généralisation à partir d'un ou de plusieurs terrains, et une mise en évidence du singulier. Or l'analyse comparée en tant que méthodologie s'organise justement autour des deux catégories analytiques, « ressemblances » et « différences » : mettre l'accent sur les ressemblances signifie que l'on privilégie, à un moment donné de la démonstration, la possibilité de généralisation alors que souligner les différences devient un moyen de donner à voir les singularités. Aussi, dans un contexte caractérisé par la pertinence d'un nouvel horizon spatial (échelle mondiale) et par le souci de dissocier occidentalisation d'universalisation, conceptualiser et problématiser l'exercice de la comparaison s'impose pour (1) construire un point de vue situé (2) se familiariser avec d'autres corpus scientifiques et (3) franchir la « ligne de démarcation » entre le Nord et le Sud.

⁷ . En France, les travaux scientifiques évoquent les territoires métropolitains alors que dans la tradition anglo-américaine il est plus question de régions urbaines, traduction de *urban regions*.

L'analyse comparative ne peut en aucun cas se limiter aux exercices visant les notions de « hiérarchie »/« classement » (*ranking*) ou à ceux construits pour assurer la circulation de « meilleurs pratiques » (*best practices*). De nombreux travaux menés sur les villes globales - à la suite de Saskia Sassen (1991), qui avait classé New York, Londres et Tokyo comme les trois premières villes globales - étudient la hiérarchie urbaine sur la base de certains critères. Bien que s'inscrivant dans le cadre d'une rivalité inter métropolitaine qu'il convient de mesurer (flux de capitaux, personnes créatives, touristes, entreprises, etc.), l'analyse consiste à appliquer les outils traditionnels utilisés pour étudier l'armature urbaine à l'échelle nationale⁸. Quant aux « meilleures pratiques » de l'aménagement urbain ou de la ville durable, elle résulte du choix d'organismes internationaux comme le Programme des Nations unies pour les établissements humains (UN-Habitat lesquels, lors de la Conférence d'Habitat II à Istanbul (1996), ont diffusé cette idée de la circulation des savoirs au travers de la diffusion des réalisations jugées exemplaires comme la mise en œuvre d'un programme d'assainissement dans les quartiers informels ou les bidonvilles, mais aussi la réhabilitation de quartiers historiques, la résorption du chômage ou l'aménagement d'espaces verts dans les métropoles. On est ici plus proche de la notion de circulation des savoirs que de la comparaison en tant que telle.

La comparaison se présente comme un outil conceptuel et méthodologique validant l'argument explicatif de la différenciation tout en échappant au déterminisme géographique. Des travaux de géographes (Smith N., 2004) ont récemment adopté cette posture en mettant en évidence les similitudes entre villes en ce qui concerne l'impact de la globalisation sur les marchés immobiliers : À New York, Londres, Paris et Budapest (villes aux trajectoires différentes) l'analyse met en évidence la corrélation entre l'idéologie néolibérale, l'aménagement urbain et la gentrification. En facilitant le renouvellement social de certains quartiers, au profit de ménages disposant de revenus supérieurs aux anciens habitants, la gentrification urbaine est désormais perçue comme l'un des marqueurs de la mondialisation. Aussi tout en notant la convergence entre terrains, l'analyse comparée est en mesure de différencier la dynamique issue d'un important investissement public, dans un quartier donné, de celle résultant de choix résidentiels émanant d'artistes et des nouvelles classes sociales liées à la financiarisation du capitalisme.

La comparaison, incluant des terrains localisés dans des pays disposant de solides corpus scientifiques, exige du chercheur un processus d'apprentissage pour situer concepts et notions par rapport au corpus d'origine. Aussi à partir d'une mise en perspective de corpus français et anglo-américains, on comprend mieux la spécificité de concepts comme celui de « ghetto » qui s'inscrit dans la tradition de l'École de Chicago et qui s'avère incontournable pour décrire la ville américaine, même si le sens a évolué tout au long du XX^e siècle. Il est également possible de noter cette subtile différence entre « *community* » et « *neighborhood* », deux termes *a priori* synonymes de quartier : *neighborhood* faisant référence à la matérialité du quartier et *community* à la nature du lien social entre les habitants. La littérature anglo-américaine ne fait par exemple aucune distinction entre ville globale (*global city*) et ville mondiale (*world city*) alors que la géographie française est en mesure de distinguer les villes inscrites dans les flux de capitaux et de décisions stratégiques (dans les domaines économique et financier) des villes ayant contribué à l'histoire de l'humanité et dont le rayonnement culturel se lit à présent dans les flux touristiques (Ghorra-Gobin C., 2007). Venise (Italie, Europe) et Salvador (Bahia, Brésil) sont des villes mondiales, mais certainement pas des villes

⁸ On pense notamment aux travaux de la *World City Network* sur la thématique de « *globalization and world cities* » www.lboro.ac.uk/gawc ou à ceux de la DATAR menés sur les villes européennes par Céline Rozenblat (2003).

globales. La comparaison, parce qu'elle exige de se familiariser avec deux corpus scientifiques simultanément, est susceptible de conduire à une dynamique de mondialisation de la discipline. Elle permet d'inscrire la géographie dans une phase différente de celle de l'assimilation de courants empruntés à d'autres corpus.

La comparaison facilite l'émergence d'une vision renouvelée du monde parce qu'elle autorise à établir des connexions entre les villes indépendamment de leur localisation géographique, de leur appartenance nationale et notamment du clivage Nord/Sud dont elles peuvent relever. Franchir la ligne de démarcation entre le Nord et le Sud relève d'une question éthique allant dans le sens d'une quête de cohérence mondiale. En effet, penser un monde interdépendant exige de renouveler les modalités de l'investigation en géographie. Difficile de continuer à légitimer le découpage du monde séparant parfois le Nord et le Sud, soit les pays développés des pays sous-développés comme au XX^e siècle, quand le statut de « pays émergents » est désormais reconnu par les économistes et dans la sphère politique mondiale, comme l'illustre l'intérêt croissant accordé aux réunions du G20 par rapport à celles du G7 ou du G8 (limitées aux pays riches et industrialisés).

L'anthropologue Marcel Detienne (2009) suggère de comparer « l'incomparable » c'est-à-dire d'oser la construction d'un parallélisme entre objets, faits et territoires de part et d'autre de la barrière qualifiée jusqu'ici d'« infranchissable ». Il justifie ce geste en soulignant combien mondialisation ne rime pas avec universalisation et en rappelant que la conscience de l'appartenance de tous à un seul monde – et vivant de surcroît sur une planète en danger face au changement climatique – exige de se lancer dans des comparaisons audacieuses (Detienne M., 2009 p. 11). Sa contribution majeure réside dans cette conscience du risque que représente l'amalgame entre universalisation des valeurs démocratiques et occidentalisation. Il part du principe que le fondement de la démocratie ne réside pas uniquement dans des institutions démocratiques comme les assemblées des élus de la nation (Assemblée nationale ou Chambre des Représentants aux USA), mais qu'il réside plutôt dans le principe délibératif. D'où la suggestion de mener des recherches comparées pour identifier l'exercice délibératif afin de pouvoir dire si ce principe se retrouve, sous des modalités différentes, dans toutes les civilisations et à différentes époques historiques. La comparaison permet ici de dissocier occidentalisation et universalisation tout en contribuant à l'avènement d'une pensée plus interdépendante de l'humanité.

La comparaison permet de :

- construire une proximité entre villes et territoires, généralement étudiés de manière isolée, ce qui à terme produit du lien et à défaut une relation d'interdépendance ;
- de faire émerger des connaissances à partir d'un nouveau cadre théorique autorisant la mise en évidence de la convergence de processus de mondialisation tout en notant différenciations et singularités ;
- de faciliter une confrontation et une mise en perspective des corpus scientifiques susceptibles de conduire à une mondialisation des sciences sociales.

En guise de conclusion :

Vers un changement de paradigme pour assembler enjeux épistémologiques et politiques

J'ai argumenté en faveur d'une question éthique en géographie se définissant comme l'articulation entre les enjeux politiques liés notamment à la mondialisation, à la globalisation et à la planétarisation et les enjeux épistémologiques. Cette articulation je l'identifie au travers du mot « éthique » devenant en quelque sorte la nouvelle frontière scientifique parce qu'elle permet de revitaliser concepts et théories et de conduire, à terme, à un changement de paradigme.

La réflexion s'inspire des revendications du prix Nobel d'économie Amartya Sen (2010) qui se propose de refonder le lien entre économie et éthique. Il estime qu'Adam Smith (professeur de philosophie morale à l'Université de Glasgow au XVIII^e siècle) n'a jamais cherché à dissocier l'éthique de l'économie. Sen parle d'une dérive de l'économie ou encore d'une conception mécaniste de l'économie qui au fil du temps se désintéressa des questions du « bien de l'homme ». Il plaide ainsi en faveur d'une conception éthique de la motivation et de l'accomplissement social dans l'économie moderne après avoir démontré le découplage entre famine et ressource alimentaire. L'opinion publique a désormais compris que les famines ont peu de rapport avec la quantité de denrées alimentaires disponibles. L'intérêt de l'œuvre de Sen repose en outre sur cette argumentation subtile refusant d'associer valeurs morales et valeurs occidentales pour revendiquer l'universalité d'un principe éthique issu de la délibération publique. La géographie, en choisissant de participer au débat sur l'éthique de l'environnement (ou du DD) et sur l'éthique de la reconnaissance de la diversité culturelle, est en mesure d'insister dans les deux cas sur l'émergence d'un principe éthique issu de la délibération publique et ainsi d'inscrire dans son paradigme le principe d'une différence entre universalisation et occidentalisation.

Dans cette perspective de renouveau paradigmatique de la géographie, je propose de faire de l'exercice comparatif un outil stratégique pour se donner les moyens de construire un point de vue « situé » ou global entre deux ou plusieurs terrains qui sont généralement abordés de manière isolée ou encore dans un cadre strictement national. Le recours à la dimension éthique se présente comme une opportunité scientifique et politique pour assurer la phase actuelle de transition et œuvrer, à terme, dans la perspective d'un changement de paradigme de la discipline. L'éthique autorise le chercheur à se situer d'emblée dans un contexte mondial tout en ne perdant pas de vue les spécificités et singularités du terrain.

Repères bibliographiques⁹

Antheaume B. et Girault F., 2005, *Le territoire est mort. Vive les territoires*, IRD éditeur, Paris.

Badie B., 2002, *La diplomatie des droits de l'homme entre éthique et volonté*. Fayard éditeur, Paris, 276p.

Badiou A., 2003, *L'éthique : essai sur la conscience du mal*. Éditions du Seuil, Paris, 120p.

Bauman Z., 2009, *L'éthique a-t-elle une chance dans un monde de consommateurs ?*

Flammarion éditeur, Paris, 293 p.

Callicott J. Baird, 1989, *In Defense of the Land Ethic: Essays in Environmental Philosophy*. Albany, State University of New York Press, 325 p.

Berque A., 1996, *Êtres humains sur la terre. Principes d'éthique de l'écoumène*, Editions Gallimard, Paris, 212p.

⁹. Il ne s'agit pas d'une bibliographie exhaustive sur le sujet, mais de quelques références utilisées dans le texte.

- Berque A., Bonnin Ph., Ghorra-Gobin C. (dir.), 2006, *La ville insoutenable*, Éditions Belin, Paris, 366p.
- Canto-Sperber M. (ed.) 1996, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, PUF et Quadrige (éditions de poche, 2001), 1841 p.
- Cox K. 1998. Spaces of dependence, spaces of engagement and the politics of scale, or: looking for local politics. *Political Geography* 17, p.1-24.
- Ghorra-Gobin C. (dir.), 1998, « Ville et communication interculturelle », *Géographie et Cultures* n° 26, p.4-16.
- Ghorra-Gobin C. (dir.), 2006, Universalité du multiculturalisme à l'heure de la mondialisation, *Géographie et Cultures*, n° 58, p.5-19.
- Ghorra-Gobin C., 2007, Une ville globale est-elle forcément une ville mondiale ? L'interrogation de la géographie française, *L'Information géographique*, vol. 71, Juin, p.32-43.
- Ghorra-Gobin C. (dir.) 2010, Géographie et éthique, *Géographie et Cultures*, n° 74, p.3-11.
- Jonas H. 1979, *Une éthique planétaire*, Desclée de Brower éditeur, Paris (1996, traduction française), 450 p.
- Grataloup C. (2009), *L'invention des continents*, Paris, Larousse.
- Héran F. (2007), *Le temps des immigrés : Essai sur le destin de la population française*, Paris, Seuil.
- Lefort I., 2010, À quel prix la géographie est-elle soluble dans l'éthique ? *Géographie et Cultures*, n° 74, p.11-27.
- Ley D., 1994, *Ethis in the Dictionary of Human Geography*, dirigé par R. J. Johnston, D. Gregory, and D. M. Smith, 3rd edition, 1994, p.170-72, Londres Oxford Blackwell Publishers.
- Marzano M., 2008, *L'éthique appliquée*, Collection QSJ, PUF, Paris. 128p.
- Proctor D. J. et David M. S. (eds.), 1999, *Geography & Ethics: Journeys in a Moral Terrain*, Routledge, Londres, 320 p.
- Racine J-B., 2010, Géographie, éthique et valeurs : invitation à la réflexion et à l'action, *Géographie et Cultures* n° 74, p.27-43.
- Racine J-B., 1993, *La ville entre Dieu et les hommes*, Presses Bibliques Universitaires/Anthropos/Economica éditeurs, Genève – Paris, 354 p.
- Ricoeur P., 1990, *Soi-même comme un autre*. Éditions du Seuil, Paris, 424 p.
- Sen A., 2010, *L'idée de justice*. Flammarion éditeur, Paris, 558 p.
- Smith N. (2004), *The New Urban Frontier : Gentrification and the Revanchist City*, New York, Routledge, 1996.
- Taylor Ch., 1994, *Multiculturalism. Examining the Politics of Recognition*, Princeton University Press. (*Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Aubier éditeur, Paris,) 144.
- Veltz P., 2005, *Mondialisation, villes et territoires*, PUF, Paris, 288 p.
- Young I. M., 1990, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton University press, 304 p.
- Wilbanks Th. J., 1994, Sustainable Development requires an Ethical Revolution, *Annals of the Association of American Geographers*, t.84 n° 4, p.541-556.